



La gouvernance

La gouvernance de la Communauté d'Agglomération est fondée sur la collégialité. Le fonctionnement de cette gouvernance partagée repose sur plusieurs instances : le Bureau communautaire, le Conseil communautaire et les Commissions.



La conférence des maires

La Conférence des maires est une toute nouvelle instance de la gouvernance de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Comme son nom...



Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire de Melun Val de Seine est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 14 membres délégués, soit 29 élus.



Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire se tient à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à 18h. Les séances sont publiques et ouvertes à tous. Il se...

- > Délibérations
- > Ordres du jour et comptes rendus



Les Commissions

Dans le cadre de la préparation des réunions communautaires, les élus travaillent en commissions spécialisées.



Les Élus

Les conseillers de votre commune d'Agglomération

- > Les élus
- > Les élus



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30